



Au secours..droit d'accès à notre maison...qui paye ?

Par **yoane**, le **15/04/2011** à **22:59**

Bonsoir à tous... rnrnVoilà mon problème. rnNous faisons construire une maison hors lotissement au bord d'une route départementale. rnrnIl y'a quelques mois le maire m'a indiqué que les frais pour abaisser le trottoir afin d' accéder à notre maison et l' enlèvement partiel du terre plein central était à charge de la mairie. rnrnSauf qu'aujourd'hui un mec de la DDT a dis au maire que c'était à nous de payer les travaux d'accès à la propriété. rnLe maire m'a appelé pour me le dire rnrnQue faut il que je fasse, vers qui me tourner pour savoir ou est la vérité.(y'a t il des personnes spécialisées en droit d'urbanisme?????) rnJe voudrais voir un écris qui leur donnent raisons...j'ai peur de me faire embobiner... rnrnMerci de votre aide

Par **edith1034**, le **16/04/2011** à **08:49**

BONJOURrnrnL'accès à la voie publique est à la charge du fond servant, soit en français à vous mais comme vous allez payer des taxes foncières il est d'usage de la commune le prenne en charge ou au moins en paie une partie,rnrnpour tout savoir sur les travaux d'une maison en construction et sur la vente immobilièrernrn<http://www.fbIs.net/COMPROMISVENTEARRET.htm>